

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 641

présenté par

M. Julien-Laferrière, M. Thierry, Mme Taillé-Polian, M. Taché, Mme Sebaihi, Mme Sas, Mme Rousseau, Mme Regol, M. Raux, Mme Pochon, M. Peytavie, Mme Pasquini, M. Lucas, Mme Laernoës, M. Iordanoff, Mme Garin, M. Fournier, Mme Chatelain, M. Ben Cheikh, Mme Belluco, M. Bayou et Mme Arrighi

**ARTICLE 18**

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« IV *ter.* – Les frais appliqués aux titulaires personnes physiques d'un plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire pour l'acquisition des actifs mentionnés au e du 3 de l'article L. 221-32-2 du code monétaire et financier, tel qu'il résulte de la présente loi, font l'objet de plafonds fixés par décret. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement soulève la nécessité de bien encadrer la diffusion de l'accès aux fonds européens d'investissement à long terme (FEILT) / European Long Term Investment Funds (ELTIF) en faveur des investisseurs non professionnels personnes physiques que les porteurs d'un PEA PME sont.

Le groupe écologiste se préoccupe toujours vivement du financement de l'économie réorientée vers nos besoins essentiels et la transition écologique. Surtout, nous redisons la nécessité, déjà soutenue sous d'autres forme par amendement en projet de loi mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat et en projet de loi de finances pour 2023, en lien avec l'UFC Que Choisir, de dispositifs solides protégeant les économies des épargnants et empêchant de façon efficiente les banques et assureurs de démultiplier les lignes de facturation à leur endroit.

Le gouvernement amplifie les modifications dérégulatrices du format des ELTIF tel qu'issu des travaux du parlement européen et du trilogue, aboutissant au règlement (UE) 2023/606 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2023.

L'appel au financement privé pour soutenir la transition écologique, ce à quoi peut servir les véhicules financiers que sont les ELTIF, ne doit pas s'accompagner d'une commercialisation à tout crin de l'outil. Ici nous soutenons l'utilité d'un encadrement des frais financiers que les particuliers pourraient supporter, et nous renvoyons à des fixations de plafonds nationaux. Et nous demande ce minimum, en rappelant que c'était la logique défendue par la sénatrice Les Républicains rapporteure du texte Christine Lavarde, qui avait proposé et fait voter un encadrement pour les frais liés au plan d'épargne énergie climat (PEAC).

Cet amendement résulte en particulier de nos échanges avec l'ONG Reclaim Finance.